

COMMUNE DE



Résolution N° 16/2017  
Séance du 26 avril 2017

**Résolution relative à l'élection d'un membre au Conseil du groupement intercommunal pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge**

- Vu l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts du groupement intercommunal pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge acceptés par le Conseil municipal en date du 15 mars 2017,
- Vu les articles 20 et 21 des statuts susmentionnés,

le Conseil municipal

**DECIDE**

Par acclamation,

1. De nommer :

- Mme Claudine Chiriatti

Pour siéger au Conseil du groupement intercommunal pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge pour la période allant du 27 avril 2017 au 31 août 2020.

Puplinge, le 26 avril 2017